



Rapport sur le rendement 2018-2019

AUDITOR GENERAL
OF NEW BRUNSWICK



VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Déclaration de responsabilité

Le présent rapport illustre le rendement de mon Bureau pour l'exercice clos le 31 mars 2019. Il a été préparé sous ma direction. Je suis responsable des résultats obtenus, du choix des indicateurs de rendement et de la présentation de l'information sur le rendement.

Ce rapport présente un tableau complet du rendement réel du Bureau. Il comprend des estimations et des énoncés interprétatifs qui représentent le meilleur jugement de la direction. Les indicateurs de rendement présentés sont compatibles avec la mission, les buts et les objectifs du Bureau, et ils mettent l'accent sur des aspects essentiels pour comprendre le rendement du Bureau.

Il m'incombe de m'assurer que l'information sur le rendement du Bureau est mesurée avec exactitude et en temps opportun. S'il y a lieu, les limites importantes de la fiabilité des données sur le rendement ont été définies et expliquées.

Ce rapport sur le rendement a été préparé en suivant les lignes directrices établies dans l'énoncé de pratiques recommandées 2 (PR-2) sur les rapports publics de performance, lequel est publié par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public.

La vérificatrice générale,



Kim MacPherson, FCPA, CA, IAS.A

Introduction

La mission du vérificateur général du Nouveau-Brunswick (VGNB) est de *fournir de l'information objective et fiable, en temps opportun, à l'Assemblée législative au sujet du rendement du gouvernement quant à sa prestation de programmes et de services aux citoyens du Nouveau-Brunswick.*

Le présent rapport mesure notre rendement conformément aux indicateurs de rendement liés à notre mission, à notre plan stratégique et exigés par notre loi. Nous croyons que ces indicateurs devraient aider les lecteurs à évaluer la productivité et la qualité de nos travaux.

Veuillez consulter l'annexe 1 pour une liste des audits achevés au cours de l'exercice. Nos états financiers annuels audités de 2018-2019 du VGNB sont également inclus dans le présent rapport à l'annexe 2.

Nos objectifs stratégiques

Notre plan stratégique 2014-2020 (actualisé en juin 2019) comporte les objectifs stratégiques suivants :

1. Sélectionner une combinaison de qualité d'audits de performance et d'états financiers qui apportent la plus grande valeur à l'Assemblée législative et aux gens du Nouveau-Brunswick.
2. Offrir un milieu de travail enrichissant pour notre équipe.
3. Augmenter le soutien que nous offrons aux comités sur les comptes publics et les corporations de la Couronne.
4. Maintenir la sensibilisation du public quant au rôle, aux rapports et au pouvoir du VGNB en vertu de la *Loi sur le vérificateur général*.
5. Maintenir notre responsabilité en matière de gestion des risques et de normes professionnelles.

Stratégie

Notre stratégie pour élaborer le rapport sur le rendement comprend des enquêtes périodiques auprès des députés de l'Assemblée législative, des entités auditées et de notre personnel pour obtenir leur évaluation et leur rétroaction, ainsi que la préparation de données clés pour être incluses dans le présent rapport de façon cohérente afin d'améliorer la comparabilité au fil des exercices.

Le tableau des indicateurs de rendement présenté dans les pages suivantes fournit des précisions sur les indicateurs de rendement par rapport aux cibles et aux résultats des exercices antérieurs. Une analyse des résultats suit le tableau.

Indicateur de rendement	Lien avec l'objectif stratégique (OS)/ la mission	Cible du Bureau 2018-2019	Résultat de l'exercice considéré 2018-2019	Résultats des exercices antérieurs	
1. Perception des députés, déterminée par une enquête	Mission OS #1 OS # 3	80 % ou plus	Taux de satisfaction de l'enquête global de 92 %	2017-2018 2016-2017 2015-2016 2014-2015 2013-2014 2011-2012 2008-2009 2007-2008 2003-2004	99 % 95 % 92 % 90 % 100 % 96 % 88 % 87 % 87 %
2. Perception des entités auditées, déterminée par une enquête	OS #3	80 % ou plus	Taux de satisfaction global de 88 %	2017-2018 2016-2017 2015-2016 2014-2015 2013-2014 2012-2013 2011-2012 2008-2009 2006-2007 2005-2006	97 % 88 % 88 % 84 % 87 % 96 % 92 % 81 % 80 % 84 %
3. Pourcentage des recommandations des audits de performance mises en œuvre	Mission	Dans l'ensemble, 100 % de nos recommandations mises en œuvre pour notre période de suivi	66 % des recommandations de 2014, 2015 et 2016 ont été mises en œuvre (le chapitre portant sur le suivi des recommandations de 2015, 2016 et 2017 sera présenté à l'automne 2019)	2017 2016 2015	49 % des recommandations de 2013, 2014 et 2015 ont été mises en œuvre 63 % des recommandations de 2012, 2013 et 2014 ont été mises en œuvre 70 % des recommandations de 2011, 2012 et 2013 ont été mises en œuvre
4. Perception des employés, déterminée par une enquête	OS #2	80 % ou plus	Aucune enquête menée (enquête menée périodiquement, pas tous les ans)	2015-2016 2011-2012 2009-2010 2006-2007 2003-2004	72 % 65 % 69 % 70 % 66 %
5. Achèvement des audits à temps	Mission OS #3	Respect de toutes les dates cibles	Taux de réussite global de 65 %	2017-2018 2016-2017 2015-2016 2014-2015 2013-2014 2012-2013 2011-2012 2010-2011	64 % 69 % 56 % 62 % 44 % 63 % 69 % 78 %

Indicateur de rendement	Lien avec l'objectif stratégique (OS)/ la mission	Cible du Bureau 2018-2019	Résultat de l'exercice considéré 2018-2019	Résultats des exercices antérieurs	
6. Utilisation de notre temps, l'accent étant mis sur le pourcentage de temps consacré aux travaux d'audit	OS #1 OS #6	Ventilation des heures de travail comme suit : <ul style="list-style-type: none"> • Audits des états financiers et de performance – 65 % • Perfectionnement professionnel et formation – 5 % • Administration et activités de soutien du Bureau – 30 % 	Ventilation des heures de travail comme suit : <ul style="list-style-type: none"> • Audits des états financiers et de performance – 70 %* • Perfectionnement professionnel et formation – 3 % • Administration et activités de soutien du Bureau – 27 % <p>*Nota : les heures de travail de 70 % sont réparties comme suit : - Audits d'états financiers 61 % - Audits de performance 39 %</p>	2017-2018 2016-2017 2015-2016 2014-2015 2013-2014 2012-2013 2011-2012 2010-2011 2009-2010 2008-2009	71 %, 4 %, 25 % 71 %, 3 %, 26 % 71 %, 5 %, 24 % 68 %, 5 %, 27 % 69 %, 6 %, 25 % 68 %, 9 %, 23 % 66 %, 8 %, 26 % 63 %, 7 %, 30 % 64 %, 9 %, 27 % 65 %, 8 %, 27 %
7. Coût du personnel lié à nos audits	OS #1 OS #6	1 566 000 \$ représentent le coût annuel approximatif du personnel lié à nos projets d'audit importants réparti comme suit : <ul style="list-style-type: none"> • 35 % – Audits de performance • 25 % – Audit de la province du Nouveau-Brunswick • 25 % – Audits des organismes de la Couronne • 5 % – Réclamations de frais partagés • 10 % – Préparation du rapport annuel 	1 414 324 \$ représentent le coût annuel approximatif du personnel lié à nos projets d'audit importants suivants : <ul style="list-style-type: none"> • 41 % – Audits de performance • 22 % – Audit de la province du Nouveau-Brunswick • 21 % – Audits des organismes de la Couronne • 1 % – Réclamations de frais partagés • 15 % – Préparation du rapport annuel 	2017-2018	1 539 000 \$ représentent le coût annuel approximatif du personnel lié à nos projets d'audit importants suivants : <ul style="list-style-type: none"> • 40 % – Audits de performance • 21 % – Audit de la province du Nouveau-Brunswick • 27 % – Audits des organismes de la Couronne • 1 % – Réclamations de frais partagés • 11 % – Préparation du rapport annuel

Indicateur de rendement	Lien avec l'objectif stratégique (OS)/ la mission	Cible du Bureau 2018-2019	Résultat de l'exercice considéré 2018-2019	Résultats des exercices antérieurs	
8. Nombre de rapports publics	OS #3 OS #4	3 volumes du Rapport de la vérificatrice générale de 2018 publiés à 2 dates distinctes	Volumes du Rapport de la VG de 2018 – 3 (pour l'année civile 2018)	2017 2016 2015 2014 2013 2012	5 4 4 2 2 2
9. Nombre de réunions du comité consultatif d'experts indépendants	OS #5	2	2	2017-2018	2

Mesures de rendement – Points saillants

Enquête auprès des députés

Les résultats de notre enquête auprès des députés qui sont membres du Comité des comptes publics et du Comité des corporations de la Couronne montrent un taux de satisfaction de 92 %. Cela représente une baisse de 7 % par rapport au taux de satisfaction de 99 % de l'exercice précédent, tout en étant supérieur à notre taux cible de 80 %. Dans le cadre de l'enquête, nous avons reçu des commentaires indiquant que les sujets choisis pour nos rapports pourraient être plus pertinents pour les membres des comités. Nous prendrons en compte ces commentaires dans nos travaux futurs. En général, nos travaux semblent répondre à leurs besoins.

Enquête auprès des entités auditées

Le taux de satisfaction des entités auditées a baissé pour atteindre 88 % par rapport à 97 % au cours de l'exercice précédent. Cet indicateur est demeuré bien supérieur à notre taux cible de 80 %. Cette année, les entités auditées ont indiqué qu'elles estimaient que les objectifs et les critères de nos audits de performance n'avaient pas été aussi pertinents pour leur ministère que par les exercices antérieurs et que le ton dans notre rapport pourrait être plus équilibré. Elles ont aussi déclaré que nous pourrions planifier et achever nos travaux à un moment plus opportun et être plus clairs dans la communication de nos processus d'audit. En général, les ministères et les organismes de la Couronne semblent avoir trouvé que nos travaux les ont aidés et nous tiendrons compte de ces commentaires dans le cadre de nos travaux futurs.

Recommandations des exercices antérieurs

Le taux d'acceptation et de mise en œuvre de nos recommandations s'est accru au cours du présent exercice pour se situer à 66 % par rapport à 49 % de l'exercice précédent. L'indicateur à 66 % de l'exercice considéré se rapproche davantage des résultats des exercices antérieurs, mais bien loin de notre objectif de 100 %. En général, nous sommes satisfaits de cette hausse, mais demeurons préoccupés par le fait que les ministères et les organismes de la Couronne ne mettent pas en œuvre nos recommandations. Un tableau d'avancement publié sur notre site Web à www.agnb-vgnb.ca montre la rapidité avec laquelle les ministères répondent à nos recommandations. Veuillez consulter notre site Web pour de plus amples informations sur la mise en œuvre des recommandations des exercices antérieurs.

Achèvement des audits à temps

L'achèvement des audits à temps reste problématique pour nos travaux étant donné les contraintes en matière de ressources et de budget auxquelles nous avons fait face. Au cours du présent exercice, l'indicateur est demeuré très stable, mais bien loin de notre cible de 100 %. Une des forces de notre Bureau est d'être un fournisseur de services d'audit à faible coût pour le gouvernement, mais notre petit Bureau a été mis à l'épreuve avec des demandes croissantes liées à des questions complexes dans le cadre d'audits importants (p. ex. Service Nouveau-Brunswick) et des échéanciers de rapports plus rigoureux. Tandis que certains facteurs étaient hors de notre contrôle, nous maintenons notre engagement à améliorer ce pourcentage à l'avenir.

Utilisation de notre temps et du coût du personnel lié aux audits

Notre utilisation du temps et le coût du personnel lié aux audits sont très semblables à ceux des exercices antérieurs, sauf pour l'augmentation du temps consacré à la préparation du rapport annuel de la VG et la diminution du temps consacré aux audits d'états financiers d'organismes de la Couronne. Le coût total du personnel d'audit est inférieur par rapport à l'exercice précédent, en raison des postes vacants qui n'ont pas été pourvus afin de financer les travaux d'experts pour divers audits. Les audits des états financiers de la province et des organismes de Couronne et les audits de réclamations à frais partagés ont tous été en deçà des cibles à cause de l'activité inférieure à celle prévue dans ces domaines. Le temps consacré aux audits de performance a dépassé la cible compte tenu des efforts concertés pour accroître nos travaux dans ce domaine. Le temps passé à la préparation du rapport annuel de la VG a été aussi plus élevé que la cible, car nous avons adopté un nouveau format de rapport dans plusieurs chapitres de notre rapport.

Nombre de rapports publics

En raison des résultats de la rétroaction des parties intéressées obtenue au moyen d'enquêtes et de la planification stratégique, nous avons maintenu la fréquence accrue des rapports avec au moins deux publications du rapport de la VG par année au cours des quatre dernières années. La fréquence accrue des rapports continue d'être un défi pour un petit bureau. Cependant, nous demeurons déterminés à offrir la meilleure valeur à nos parties intéressées et au public et, de ce fait, nous nous engageons également à une fréquence de rapports plus grande.

Annexe 1

Audits d'états financiers achevés en 2018-2019

Province du Nouveau-Brunswick – Comptes publics – 31 mars 2018

Audits des états financiers d'organismes de la Couronne

- Commission de l'assurance agricole du Nouveau-Brunswick – 31 mars 2018
- Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick – 31 mars 2018
- Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick – 31 décembre 2017
- Curateur public - fiducies administrées – 31 mars 2018
- Opportunités Nouveau-Brunswick – 31 mars 2018
- Service Nouveau-Brunswick – 31 mars 2018
- Société de développement régional – 31 mars 2018
- Société de Kings Landing – 31 mars 2018
- Société de voirie du Nouveau-Brunswick – 31 mars 2017
- Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick – 31 mars 2018

Audits de réclamations

- Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick - Entente sur le Programme d'aide juridique et les avocats commis d'office

Autre

- Commission des sports de combat du Nouveau-Brunswick – 31 mars 2018

Audits de performance achevés en 2018-2019

Rapport de la vérificatrice générale de 2018 – Publié le 12 juin 2018

- Travail sécuritaire NB – Phase I – Gouvernance
- Services de traitement des dépendances et de santé mentale dans les établissements correctionnels provinciaux pour adultes – Ministères de la Santé et de la Justice et de la Sécurité publique

Rapport de la vérificatrice générale de 2018 – Publié le 16 janvier 2019

- Amélioration du rendement des élèves : Un défi néo-brunswickois – Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance
- Travail sécuritaire NB – Phase II – Gestion des réclamations des travailleurs blessés
- Suivi des recommandations des chapitres sur les audits de performance d'exercices antérieurs

Annexe 2

Rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers du Bureau

Nicholson & Beaumont
Comptables professionnels agréés
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au président de l'Assemblée législative

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Bureau du vérificateur général du Nouveau-Brunswick, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2019, et les états des résultats, des flux de trésorerie et de la variation de la dette nette pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Bureau du vérificateur général du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de son exploitation pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit

toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.

Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation.

Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle. Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Comptables professionnels agréés

Fredericton (Nouveau-Brunswick)

Le 19 juin 2019



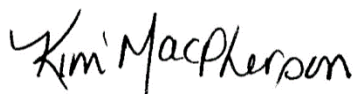
**Bureau du vérificateur général
du Nouveau-Brunswick
État de la situation financière
31 mars**

	2019		2018
Actifs financiers			
Petite caisse	200	\$	200
Avance de fonds de roulement (note 4)	-		67 450
Créances	422 337		20 904
Recouvrements constatés à recevoir	<u>32 304</u>		<u>224 637</u>
	454 841		313 191
Passifs			
Fonds de roulement (note 4)	198 895		-
Créditeurs et charges à payer	180 696		232 393
Salaires et avantages à payer	<u>117 592</u>		<u>114 046</u>
	<u>497 183</u>		<u>346 439</u>
Dette nette	<u>(42 342)</u>		<u>(33 248)</u>
Actifs non financiers			
Charges payées d'avance	<u>42 342</u>		<u>33 248</u>
Excédent accumulé	<u><u>-</u></u>	\$	<u><u>-</u></u>

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

APPROUVÉ AU NOM DU BUREAU :

La vérificatrice générale,



État des résultats
Exercice clos le 31 mars

	Budget 2019	Réal 2019	Réal 2018	
Charges				
Services du personnel	2 237 474	\$ 2 107 320	\$ 2 140 405	
Autres services	240 826	441 027	567 298	
Matériaux et fournitures	8 200	10 639	13 038	
Immobilisations	13 500	41 732	61 850	
	<u>2 500 000</u>	<u>2 600 718</u>	<u>2 782 591</u>	\$
Recouvrements	<u>(225 000)</u>	<u>(336 719)</u>	<u>(667 314)</u>	
	2 275 000	2 263 998	2 115 277	\$
Apports du gouvernement (note 3)	<u>(2 275 000)</u>	<u>(2 263 998)</u>	<u>(2 115 277)</u>	
Excédent (déficit) annuel	<u>-</u>	<u>\$ -</u>	<u>\$ -</u>	\$

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

État de la variation de la dette nette
Exercice clos le 31 mars

	2019	2018
Dette nette à l'ouverture de l'exercice	(33 248) \$	(29 857) \$
Excédent (déficit) annuel	-	-
Variation nette des charges payées d'avance	<u>(9 094)</u>	<u>(3 391)</u>
Dette nette à la clôture de l'exercice	<u>(42 342) \$</u>	<u>(33 248) \$</u>

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

État des flux de trésorerie
Exercice clos 31 mars

	2019	2018
Trésorerie et équivalents de trésorerie générés par (utilisés dans) :		
Activités de fonctionnement		
Excédent (déficit) annuel	<u>-</u>	<u>\$ -</u>
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
(Augmentation) diminution des créances	(401 433)	(8 457)
(Augmentation) diminution des charges payées d'avance	(9 094)	(3 391)
(Diminution) augmentation des recouvrements constatés à recevoir	192 333	(192 139)
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	(51 697)	195 235
Augmentation des salaires et avantages à payer	<u>3 546</u>	<u>13 404</u>
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(266 345)	4 652
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	<u>67 650</u>	<u>62 998</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	<u>(198 695) \$</u>	<u>67 650 \$</u>
La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont représentés par :		
Petite caisse	200 \$	200 \$
Avance de fonds de roulement	<u>(198 895)</u>	<u>67 450</u>
	<u>(198 695) \$</u>	<u>67 650 \$</u>

Voir les notes complémentaires aux états financiers.

**Bureau du vérificateur général
du Nouveau-Brunswick
Notes complémentaires
31 mars 2019**

1. Nature des activités

Le Bureau du vérificateur général est un bureau de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick. Comme le Bureau est une entité du secteur public, il n'est pas assujéti aux impôts sur les bénéfices. Le mandat et les pouvoirs du Bureau sont précisés dans la *Loi sur le vérificateur général*.

2. Résumé des principales méthodes comptables

La direction a établi les présents états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

- a) *Classement des actifs* – Les actifs sont classés comme étant financiers ou non financiers. Les actifs financiers sont constitués des éléments d'actif qui pourraient être consacrés à rembourser les dettes existantes ou à financer des activités futures et qui ne sont pas destinés à la consommation dans le cours normal des activités. Les actifs non financiers sont des actifs acquis, construits ou développés qui ne produisent pas de ressources servant à rembourser les dettes existantes, mais sont utilisés pour fournir des services, peuvent être consommés dans le cours normal des activités et ne sont pas destinés à être vendus.
- b) *Incertitude de mesure* – La présentation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui influent sur le montant déclaré de l'actif et du passif à la date des états financiers et les montants des recettes et des charges déclarés de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ceux présentés.
- c) *Recouvrements* – Le Bureau comptabilise les recouvrements de frais professionnels lorsqu'ils sont gagnés, notamment lorsque toutes les conditions suivantes sont réunies :
- Les services sont rendus;
 - Il existe une preuve évidente d'une entente;
 - Les montants sont déterminés ou déterminables;

- La capacité de recouvrement est raisonnablement sûre.

- d) *Taxe de vente harmonisée* – Le Bureau ne comptabilise pas la taxe de vente harmonisée (TVH) dans ses états financiers parce que la composante fédérale de la TVH payée est remboursée à la province du Nouveau-Brunswick, et la composante provinciale de la TVH n'est pas prélevée par la province auprès de ses propres entités.
- e) *Immobilisations corporelles* – Le Bureau a adopté la méthode de passer en charges les biens acquis qui ont une valeur individuelle de 10 000 \$ ou moins. Par conséquent, aucune immobilisation corporelle n'est comptabilisée ou amortie.
- f) *Trésorerie et équivalents de trésorerie* – La trésorerie et les équivalents de trésorerie consistent en la petite caisse du bureau et le fonds de roulement.

3. Apports du gouvernement

Le Bureau est financé par des crédits budgétaires annuels qui sont approuvés par l'Assemblée législative. Le crédit représente des apports du gouvernement pour payer les charges du Bureau. En outre, le gouvernement rembourse certains frais liés aux salaires. Tout crédit non utilisé ne peut être reporté pour utilisation dans les exercices ultérieurs.

Budget 2018-2019, tel qu'il a été approuvé	2 275 000 \$
Crédit non utilisé	(11 002)
Apports nets du gouvernement en 2018-2019	<u>2 263 998 \$</u>

4. Trésorerie et équivalents de trésorerie (incluant le fonds de roulement)

Comme plusieurs entités de la Couronne, le Bureau n'a pas de compte en banque distinct; il utilise plutôt le compte bancaire de la province pour recevoir les fonds et payer les factures. Le montant du fonds de roulement représente le solde net des actifs moins les passifs du Bureau. Comme mentionné à la note 3, l'excédent ou le déficit à la clôture de l'exercice se périmé et n'est pas reporté aux exercices ultérieurs.

Trésorerie et équivalents de trésorerie	2019	2018	
Petite caisse	200	200	\$
Avance de fonds de roulement	(198 895)	67 450	
	<u>(198 695)</u>	<u>67 650</u>	\$

5. Opérations entre apparentés

Le Bureau du vérificateur général est lié au gouvernement du Nouveau-Brunswick et à ses ministères et organismes. Les sources de financement du Bureau sont constituées du paiement de ses charges par le gouvernement et du recouvrement de certains travaux d'audit effectués. Le Bureau recouvre des frais professionnels et effectue certains achats par l'intermédiaire d'autres ministères et organismes du gouvernement dans le cours normal de ses activités.

Le gouvernement fournit au Bureau des services de traduction et d'imprimerie et certains services de technologie de l'information dans le cours normal de ses activités, dont les coûts sont comptabilisés dans les présents états financiers selon les montants établis dans des conditions de concurrence normale. Toutefois, le gouvernement fournit des espaces à bureaux, paye les honoraires de l'auditeur externe du Bureau et prend à sa charge la quote-part du Bureau au titre du coût de l'employeur pour les divers régimes d'avantages sociaux; l'incidence de ces opérations n'a pas été calculée ni comptabilisée dans les présents états financiers.

6. Régimes d'avantages sociaux futurs

(a) *Régime de retraite* – La province du Nouveau-Brunswick a apporté des modifications au Régime de pension de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick en 2014. L'ancien régime de retraite interentreprises à prestations déterminées a été changé en un régime à risques partagés, soit le Régime de retraite dans les services publics du Nouveau-Brunswick (RRSPNB). Depuis le 1^{er} janvier 2014, tous les employés permanents du Bureau du vérificateur général sont tenus de participer à ce nouveau régime. Le régime est financé par des cotisations des employés et du gouvernement. Le Bureau n'est pas responsable d'aucun passif non capitalisé du régime de retraite de ses employés. Les coûts et tout actif ou passif du Bureau relatifs au régime de retraite ne sont pas inclus dans le budget du Bureau, mais sont plutôt comptabilisés par le gouvernement dans ses états financiers.

(b) *Régime d'indemnités de départ* – Au cours des exercices antérieurs, la province du Nouveau-Brunswick a apporté des modifications à son programme d'indemnités de départ, dans le cadre duquel les membres de la direction et les employés non syndiqués du Bureau n'accumulent plus de crédits pour les indemnités de départ. On a offert aux employés qui participaient à ce programme le choix entre un paiement au lieu d'une indemnité de départ ou, pour ceux qui avaient plus de cinq années de service, une option pour reporter le paiement au moment de leur départ à la retraite. Les coûts et le passif du Bureau relatifs à ce régime au 31 mars 2019 sont limités aux employés qui ont choisi de reporter le paiement au moment de leur départ à la retraite. Ces montants ne sont pas inclus dans le budget du Bureau, mais sont plutôt comptabilisés par le gouvernement dans ses états financiers.

7. Instruments financiers

Les instruments financiers du Bureau sont constitués des créances, des recouvrements constatés à recevoir, du fonds de roulement et des créditeurs et charges à payer. La direction est d'avis que le Bureau n'est pas exposé à un risque de taux d'intérêt, de change ou de crédit appréciable provenant de ces instruments financiers. La juste valeur de ces instruments financiers se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.